

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MATOUR ET SA REGION

Le Bourg
71520 TRAMBLY
Tel: 03 85 50 26 45 Fax: 03 85 50 26 44
matour-et-region@wanadoo.fr

Au Conseil Communautaire le 24 novembre 2009 à TRAMBLY

Le Conseil de Communauté, s'est réuni à la Mairie de TRAMBLY sous la Présidence de Jean-Paul AUBAGUE. Le quorum a été constaté et après avoir approuvé le PV du Conseil communautaire précédent, le Conseil a examiné les points suivants :

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 17 septembre 2009 : Il est approuvé à l'unanimité.

1. Assainissement

I. LAGUNE TRAMBLY – études des rejets

Les analyses réalisées par le laboratoire CARSO de LYON (69) indiquent que globalement il n'y a pas de problème environnemental, pas d'impact sur le ruisseau. Des travaux sont toutefois à prévoir pour un total de **106 000 €HT** sans garantie de prolonger la « durée de vie. Il est décidé de **solliciter un financement** de l'Agence de l'Eau pour créer un nouvel équipement et de prévoir une **provision budgétaire** annuelle pour être prêt à réaliser les travaux sur les fonds propres de la CCMR.

II. ANC – réunions Diagnostics avec le SPANC du Clunisois

Thierry IGONNET rappelle que le Conseil Communautaire a décidé le 2 octobre 2008 d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2009 au SPANC du Clunisois qui exerce la seule compétence « contrôle des ANC ». Les réunions d'information avec le SPANC du Clunisois pour la réalisation de Diagnostics ont eu lieu :

Jeu	12 novembre 09	20H30	MATOUR - Salle de cinéma du Cart
Ven	20 novembre 09	18H00	DOMPIERRE LES ORMES - Salle du Hameau des Ormes
Lun	23 novembre 09	18H00	BRANDON - Salle communale

III. Entretien des installations – choix du prestataire

Sur proposition du Président, le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
⇒ **DECIDE** de retenir l'offre jugée économiquement la plus avantageuse : celle de l'entreprise SARP CENTRE EST à SANCE (71000) pour un forfait d'intervention par installation d'ANC de **89,00 € HT**.
⇒ **AUTORISE** le Président à signer l'acte d'engagement, et tout acte et document administratif nécessaire à l'avancement de ce marché à bons de commandes en procédure adaptée de 1 an renouvelable 2 fois avec début au 2 janvier 2010.

IV. MATOUR – Collecteurs Eaux Usées et STEP

Gérard RENIER expose que le chantier mené par l'entreprise SCTP avance rapidement. Thierry IGONNET précise qu'avec l'avancement du chantier apparaissent ponctuellement des problèmes de branchement qu'il convient de rapidement solutionner avec les administrés concernés.

V. STEP communautaire PALMID'OR Bourgogne

Les travaux de réhabilitation des lits plantés de roseaux envisagés suite aux études techniques de MSE et SDEI ont été réalisés au plus juste et sans modification des lits : changement d'un écran informatique de suivi, prolongation de l'arrivée des boues du lit n° 3, création d'un regard permettant le curage intermédiaire.

Le curage du lit n° 3 vient d'être réalisé et la réparation a été intégralement prise en charge par l'entreprise PALMID'OR. Un point technique et financier est prévu prochainement avec PALMID'OR pour l'année 2010.

VI. Redevance Assainissement collectif 2010

Sur proposition du Président, le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
⇒ **DIT** que les tarifs 2010 pour la redevance d'assainissement collectif seront :
Prime fixe : **50 €** (45 € en 2009) Prix au m3 **1,15 €** (1,10€ en 2009)

VII. Participation pour Raccordement à l'Egout 2010 (P.R.E.)

Sur proposition du Président, le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
⇒ **DIT** que le tarif de la Participation pour Raccordement à l'Egout (P.R.E.) sera de **1200 € en 2010**.

VIII. RPOS 2008 (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'Assainissement)

Sur proposition du Président, le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ⇒ **APPROUVE** le RPOS 2008 (rapport Communautaire sur le prix et la qualité du service public) de l'Assainissement ;
- ⇒ **DIT** que ce rapport est mis à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes ;
- ⇒ **RAPPELLE** que ce rapport est à communiquer à chaque Conseil municipal avant le 31 décembre 2009.

2. VOIRIE d'intérêt Communautaire

Jean-Marc MORIN rappelle que les travaux du marché de voirie Communautaire 2009 pour un montant de **222 416 € HT** ont été réalisés par EUROVIA et se sont bien déroulés même si des problèmes d'enrobé ont été constatés à ST PIERRE LE VIEUX et TRIVY.

Travaux 2010

Le Conseil de Communauté, Oui l'exposé du 2^{ème} –Vice-président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **DONNE DELEGATION** au Président pour lancer la consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, assurer la publicité nécessaire et solliciter la subvention auprès du Conseil général au titre de la CDAI 2010.

Enrobé à froid

Jean-Marc MORIN indique que le Bureau communautaire a décidé de ne pas effectuer de commande supplémentaire. Par contre, une évolution des quantités annuelles sera étudiée en 2010 par la Commission voirie.

Fonds de concours - Trambly

Le Conseil de Communauté, oui l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **DIT** que la commune de TRAMBLY contribuera conformément à l'article L 5214-16 du C.G.C.T., à la réalisation des travaux réalisés en 2009 sur deux ouvrages d'art Communautaires implantées sur le VC n° 8 pour un montant de **32 891,27 € TTC** par un fonds de concours de **7 546,43 €** ;

⇒ **PRECISE** que les crédits seront imputés dans la comptabilité de la Commune au débit du compte 20415 et dans la comptabilité Communautaire au crédit du compte 1314.

Plan d'accessibilité Voirie et diagnostic ERP

Jean-Marc MORIN indique que, suite à consultation, la proposition économiquement la plus avantageuse est celle de **DEFIM à MACON**. Un courrier sera fait confirmant l'entreprise sélectionnée. Chaque commande étant individuelle, les communes sont invitées à confirmer rapidement leur commande. La date limite fixée par la loi étant le 22 décembre 2009 pour la mise en place du Plan d'accessibilité Voirie.

Déneigement

L'hiver approchant, un courrier sera fait à la DRI –CG71 pour connaître leur action cette fin d'année et s'organiser en fonction du service assuré par le Département sur les routes de notre territoire.

3. CDAI – CG71 – Convention avec le Conseil général

Le Président indique que le Président du Conseil général, suite à la réunion de l'Assemblée Départementale du 5 novembre dernier, vient de confirmer **officieusement** à la Communauté de Communes l'attribution de subventions pour les programmes Voirie Communautaire 2009 au taux de **25%** et aménagement de la ZIC des Prioles au taux de **34%**.

Sur proposition du Président, le Conseil de Communauté, après avoir délibéré à l'unanimité ;

⇒ **AUTORISE** le Président à signer avec le Conseil général de Saône et Loire la convention précisant les modalités de subventionnement des programmes Voirie Communautaire 2009 et aménagement de la ZIC des Prioles.

4. MATOUR - Réhabilitation lourde

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire l'a autorisé le 9 juillet dernier à lancer la consultation en procédure adaptée pour les missions de maîtrise d'œuvre, coordination SPS, contrôle technique incluant le contrôle solidité et à signer l'acte d'engagement et tout acte et document administratif nécessaire à l'avancement de ce dossier. Thierry IGONNET souligne la nécessité d'avancer rapidement ce dossier pour sélectionner dès que possible le Maître d'œuvre qui finalisera le projet.

5. DSP (Délégation de Service Public) simplifiée Tourisme – renouvellement

Suite à l'annonce parue le 26 septembre dernier dans le Journal de Saône et Loire et sur le Site Internet Communautaire, le Président indique avoir reçu une seule candidature pour la DSP tourisme de la Communauté de Communes : celle de l'Office de Tourisme du Haut Clunisois.

Dominique SAUVAGEOT indique que la Commission DSP qui s'est réunie le 4 novembre dernier propose de donner une suite favorable à cette candidature pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2010 pour un montant de **35 000 €** en 2010, **37 000 €** en 2011 et **39 000 €** en 2011.

Sur proposition du Président, le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DECIDE** de suivre la proposition de la Commission DSP et de retenir la candidature de l'Office de Tourisme du Haut Clunisois pour la Délégation de Service Public du Tourisme de la Communauté de Communes pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2010.

➤ **DONNE POUVOIRS** au Président pour signer la convention

Dominique SAUVAGEOT, indique que les recettes de taxe se séjour sont en baisse en 2009. Une action commune Communauté de communes/Office de Tourisme sera menée.

6. SIMAP - EDITOP

Précisant que l'intégration des réseaux sera réalisée par notre Assistant à maîtrise d'ouvrage assainissement, le Cabinet SECUNDO, Dominique SAUVAGEOT, 3^{ème} vice-Présidente, propose de choisir la solution SIMAP de SIRAP SAS (26106) pour un montant de **6 581 € HT**.

Le Conseil de Communauté, ouï l'exposé de la Vice-présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
⇒ **DECIDE** de choisir la solution SIMAP de SIRAP SAS (26106) pour un montant de **6 581 € HT**.

7. SITE Internet

Dominique SAUVAGEOT indique que la formation avec ASOLUTION au Collège Saint Cyr s'est parfaitement déroulée. Il faut maintenant que les communes actualisent leur site.

8. Plateforme Communautaire – marchés publics

Dominique SAUVAGEOT indique que la plate-forme communautaire « marchés publics » est opérationnelle sur le site de la Communauté de communes.

9. HAUT DEBIT

Dominique SAUVAGEOT indique que la Région Bourgogne a décidé en février 2009 de mettre en œuvre la solution WIMAX, technologie qui utilise les ondes radio, et précise que le Conseil régional de Bourgogne a informé la Communauté de communes qu'il ne pouvait donc financer le projet Communautaire de couverture complémentaire par WIFI. Les dates d'implantation des pylônes WIMAX sur notre territoire et les estimations de couvertures viennent d'être communiquées par le Conseil Régional de Bourgogne :

Commune	Couverture estimée WIMAX	Emetteur	Arrivée
BRANDON	65%	VEROSVRES	11 juin 2010
DOMPIERRE	97%	VEROSVRES	11 juin 2010
MONTAGNY	67%	CLUNY	EFFECTIVE (10/2009)
MONTMELARD	22%	BAUDEMONT	9 juillet 2010
SAINT PIERRE	99%	SAINT PIERRE	12 février 2010

Les estimations du Conseil Régional confirment la nécessité pour la Communauté de Communes de développer en complément de l'ADSL et de la solution WIMAX une couverture haut débit par WIFI pour les hameaux des communes de BRANDON, MONTAGNY SUR GROSNE, DOMPIERRE LES ORMES et MONTMELARD qui ne seraient toujours pas couverts par ces deux technologies.

Dominique SAUVAGEOT présente l'offre de LUXINET (69590 POMEYS) pour un montant de **45 639,00 € HT**.

Le Conseil de Communauté, ouï l'exposé de la Vice-présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **SOULIGNE** l'intérêt communautaire du projet et l'attente forte des usagers,

⇒ **SOLLICITE** auprès de M. le Préfet de Saône et Loire une aide au titre de la DGE 2010 pour un montant de **45 639 € HT** ;

⇒ **SOLLICITE** l'aide financière du Pays Sud Bourgogne et du Conseil Général de Saône et Loire pour un montant de **45 639 € HT** ;

⇒ **DONNE POUVOIR** au Président pour instruire ce dossier et en signer les actes correspondants.

10. Rapport annuel d'activité 2008

Rappelant que ce rapport a pour objet d'améliorer la connaissance de la Communauté de Communes par les Communes membres et de permettre le débat au sein des conseils municipaux relatif à la Communauté de Communes, le Président présente ce rapport aux conseillers Communautaires.

Le Conseil de Communauté, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ⇒ **APPROUVE** le rapport annuel d'activité 2008
- ⇒ **NOTE** que le rapport annuel d'activité 2008 est mis à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes.

11. Indemnité de conseil du receveur (arrêté du 16/12/1983)

Sur proposition du Président, le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de renouveler la demande de concours de Receveur Communautaire pour assurer des prestations de conseil ;
- **DECIDE** d'accorder à Mme Odile DENEUX, Receveur de la Communauté, l'indemnité de conseil à compter du 1^{er} février 2009 au taux plein du tarif prévu à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

12. Contrat des risques statutaires - Adhésion

Sur proposition du Président, le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adhérer au contrat de GROUPAMA Rhône Alpes Auvergne, souscrit auprès de CIGAC, pour la couverture des obligations statutaires concernant les agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC à compter du 1^{er} janvier 2010 et jusqu'au 31 janvier 2014 (soit 5 ans).
- **CHARGE** le Président de signer la convention en résultant et effectuer les démarches nécessaires ;
- **NOTE** que les crédits sont prévus au budget.

13. ATESAT

La convention est renouvelable pour 3 ans au 1^{er} janvier 2010. Compte-tenu de son coût de **3 500 € HT** annuels environ, le Conseil communautaire missionne la Commission voirie pour étudier l'opportunité de son renouvellement.

14. SIRTOM de la vallée de la Grosne

Jean-Marc MORIN indique que la Communauté de communes est représentée par un deuxième Vice-président : Philippe HILARION.

Thierry IGONNET souhaiterait que le cas des professionnels soit approfondi : ils payent pour amener les déchets à la déchetterie et certains payent aussi la TEOM.

15. Dépenses d'investissement 2010 - Autorisation pour mandatement dans la limite de 25% des crédits votés en 2009

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à mandater, dans l'attente du vote de l'ensemble des budgets primitifs 2010, les dépenses d'investissements dans la limite de 25% des crédits votés en 2009 et cela en plus des crédits reportés le cas échéants.

16. Gymnase Communautaire – convention avec le CG71

La convention tripartite a été reçue du Conseil général pour signature.

17. NATURA 2000

Sur proposition de Thierry IGONNET, le Conseil décide de confirmer à la Communauté du Clunisois que ce dossier est suivi par la Communauté de Communes et de nommer Jean-Pierre BENAS et Michel AUGOYAT comme délégués.

18. Décisions modificatives 2009 budgétaires

Décision modificative n° 1 – Assainissement 2009

Diminution de crédits	En €	Augmentation de crédits	En €
D 022	1500.00	D 6061	1 500.00

Décision modificative n° 3 - Budget général 2009

Diminution de crédits	En €	Augmentation de crédits	En €
D 6226	300.00	D 60633	200.00
D 022	1 000.00	D 6257	600.00
D 2183	1 016.00	D 6261	400.00
		D 6336	100.00
		D 1641	116.00
		D 2184	900.00

19. Rapprochement avec les Communautés de communes du Clunisois

Le Président indique qu'une rencontre à 5 Communautés de Communes (Cluny, La Guiche, Tramayes, St Gengoux, Matour) a eu lieu le 10 novembre dernier. Une nouvelle réunion aura lieu le 15 décembre. Entre-temps, un travail sur les compétences sera effectué par les administratifs de chaque structure.

20. **ACTE** Dominique SAUVAGEOT indique que l'avenir de l'association est très incertain.

21. **CLIC du Clunisois** Thierry IGONNET indique qu'il convient de réfléchir au positionnement de nos actions.

22. **Réunion d'information des Délégués communautaires et Conseillers municipaux du territoire** : La réunion est fixée le : **Jeudi 14 janvier 2010 à 18h30 à la Galerie Européenne de la Forêt et du Bois.**

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 23 h 20.

Le prochain Conseil communautaire aura lieu le jeudi 4 février 2010 en Mairie de TRAMBLY à 20 h 30.